
Chapitre V

ORGANISATION, SECRÉTARIAT ET BUDGET

Organisation, secrétariat et budget

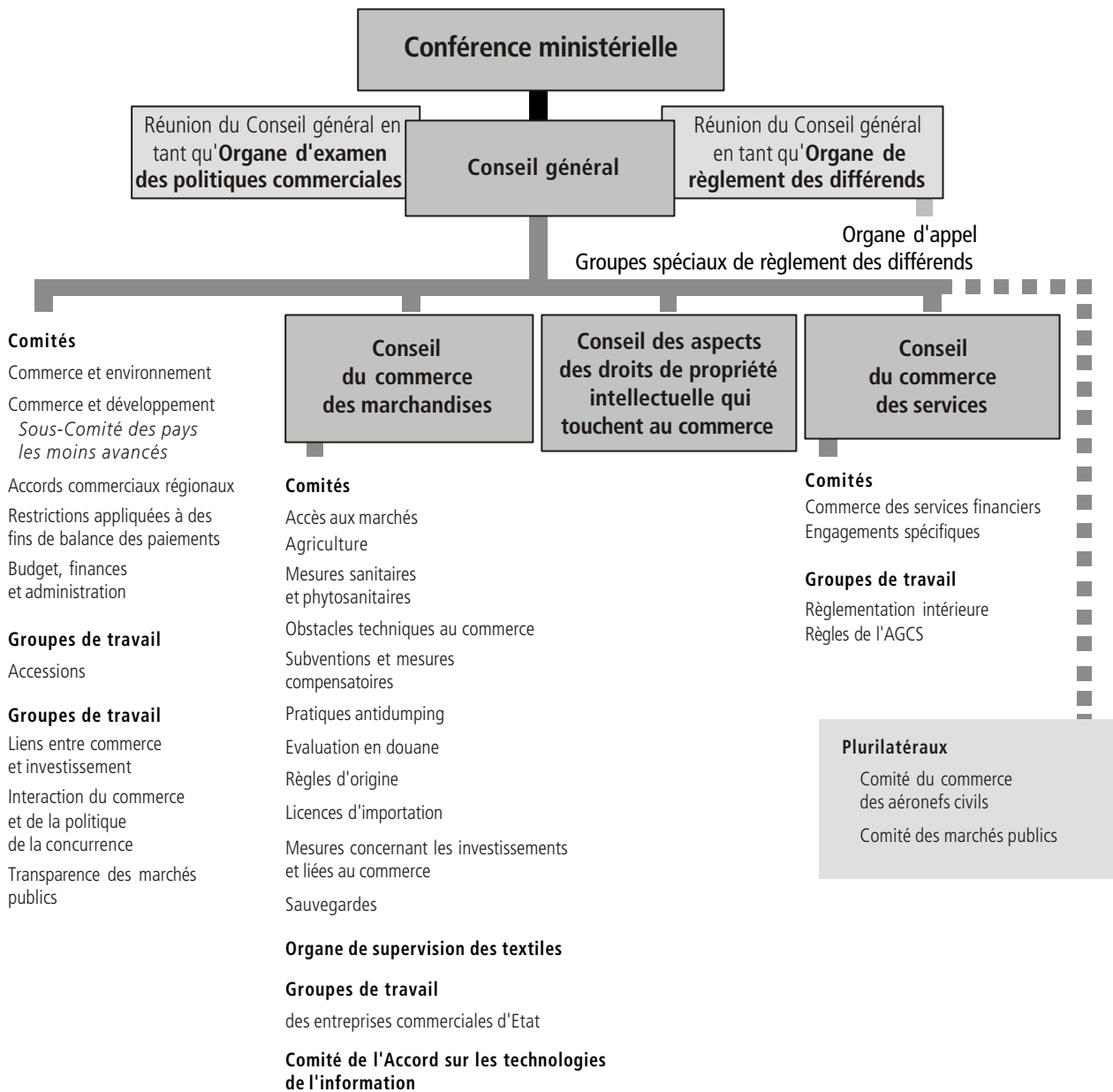
L'organisation

L'Organisation mondiale du commerce a été créée en 1995 pour succéder au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), qui avait été établi en 1947 après la seconde guerre mondiale. Son principal objectif est de définir des règles pour régir la politique commerciale de ses Membres en vue de favoriser l'expansion du commerce international et d'élever les niveaux de vie. Ces règles cherchent à promouvoir la non-discrimination, la transparence et la prévisibilité dans la conduite des politiques commerciales. À cet effet, l'OMC:

- administre les accords commerciaux;
- offre un cadre pour les négociations commerciales;
- règle les différends commerciaux;
- examine les politiques commerciales nationales;
- aide les pays en développement en matière de politique commerciale au moyen de programmes d'assistance technique et de formation.

Structure de l'OMC

Tous les membres de l'OMC peuvent participer à tous les conseils, comités, etc., à l'exception de l'Organe d'appel, des groupes spéciaux de règlement des différends, de l'Organe de supervision des textiles et des comités et conseils établis en vertu des Accords plurilatéraux.



Légende

- Présentation de rapports au Conseil général (ou à un organe subsidiaire)
 - Présentation de rapports à l'Organe de règlement des différends
 - Les comités établis en vertu des accords plurilatéraux informent le Conseil général de leurs activités, bien que ces accords n'aient pas été signés par tous les membres de l'OMC
- Le Conseil général se réunit également en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et Organe de règlement des différends
- Dans le cadre des négociations en cours, le Conseil du commerce des services et le Comité de l'agriculture se réunissent en "sessions extraordinaires" et font rapport directement au Conseil général

Le Secrétariat de l'OMC, qui est entièrement installé à Genève, emploie quelque 552 fonctionnaires et a à sa tête un Directeur général. Comme les décisions ne sont prises que par les Membres, le Secrétariat n'a aucun pouvoir de décision. Ses principales tâches sont de fournir aux divers conseils et comités un appui technique et professionnel, d'aider à fournir une assistance technique aux pays en développement, de suivre et d'analyser l'évolution du commerce mondial, d'informer le public et la presse et d'organiser les conférences ministérielles. En outre, le Secrétariat offre certaines formes d'assistance juridique dans le processus de règlement des différends et conseille les gouvernements qui souhaitent devenir Membres de l'OMC.

Quelque 60 nationalités sont représentées parmi les 552 fonctionnaires du Secrétariat. Le personnel professionnel se compose essentiellement d'économistes, de juristes et autres spécialistes de la politique commerciale internationale. Il existe aussi un important effectif de personnel d'appui dans des secteurs comme l'informatique, les finances, la gestion des ressources humaines et les services linguistiques. L'effectif total compte à peu près autant d'hommes que de femmes. Les langues de travail sont l'anglais, le français et l'espagnol.

L'Organe d'appel était créé par le Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement de différends pour examiner les décisions contestées par les groupes spéciaux de règlement des différends. Il a son propre secrétariat. Il se compose de sept membres qui sont des personnalités ayant une grande réputation dans les domaines du droit et du commerce international. Ils sont désignés pour un mandat de quatre ans, et peuvent être reconduits une fois.

Tableau V.1

La répartition de postes dans les différentes divisions de l'OMC, 2001

Division	Personnel	Directeurs	Direction	Total
Direction générale	5		5	10
Bureau du Directeur général	11,5	1		12,5
Division des accessions	7	1		8
Division de l'administration et des services généraux	84,5	1		85,5
Division de l'agriculture et des produits de base	15	1		16
Division du Conseil	7,5	1		8,5
Division du développement	8	1		9
Division de la recherche et de l'analyse économiques	10,5	1		11,5
Division des relations extérieures	7	1		8
Division de l'informatique	15,5	1		16,5
Division de l'information et des relations avec les médias	28,5	1		29,5
Division de la propriété intellectuelle	12	1		13
Division des services linguistiques et de la documentation	137	1		138
Division des affaires juridiques	16	1		17
Division de l'accès aux marchés	14	1		15
Division des sessions ministérielles	6	1		7
Division des règles	15	1		16
Division des statistiques	24,5	1		25,5
Division de la coopération technique	13,5	1		14,5
Audit de la coopération technique		1		1
Division des textiles	3,5	1		4,5
Organe de supervision des textiles	1		1	2
Division du commerce et de l'environnement	9	1		10
Division du commerce et des finances	5	2		7
Division du commerce des services	15	1		16
Division de l'examen des politiques commerciales	28,5	1		29,5
Division de la formation	7	1		8
Total partiel	507	26	6	539
Organe d'appel	12	1		13
Total	519	27	6	552

Secrétariat de l'OMC
Organigramme

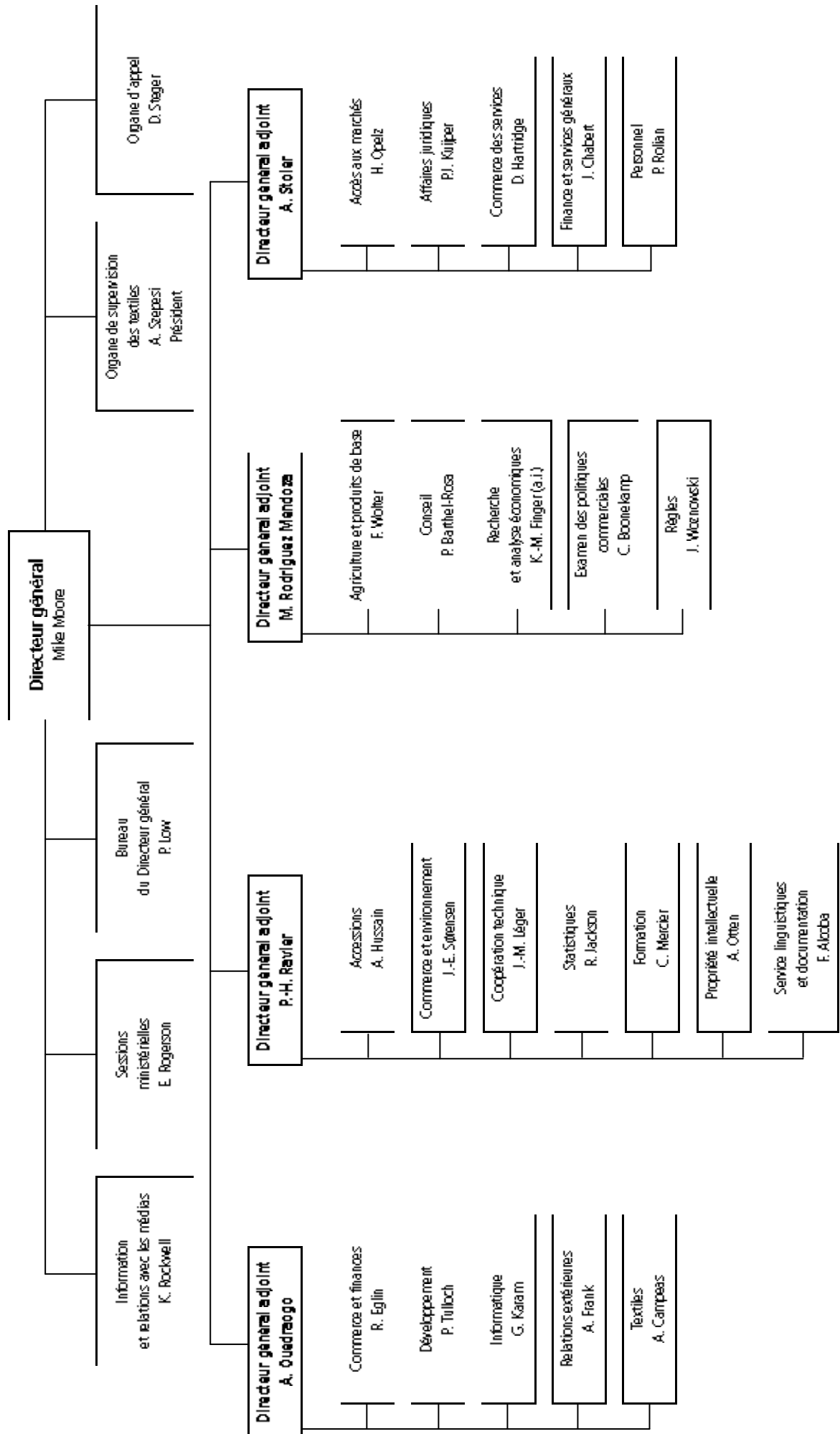


Tableau V.2

Membres du personnel au bénéfice de contrats à titre régulier: répartition par nationalité

Pays	M	F	Total
Allemagne	7	6	13
Argentine	2	4	6
Australie	5	4	9
Autriche	1	1,5	2,5
Belgique	3	1	4
Bénin	1		1
Bolivie	1	1	2
Brésil	1	1,5	2,5
Burkina Faso	1		1
Canada	17	9	26
Chili	3	2	5
Colombie	5		5
Costa Rica		1	1
Côte d'Ivoire	1		1
Cuba		1	1
Danemark	1	1	2
Égypte	2	1	3
Espagne	16	20	36
États-Unis	8	15,5	23,5
Éthiopie	1		1
Finlande	2	1	3
France	63	66	129
Ghana	1		1
Grèce	2	2	4
Honduras		1	1
Hong Kong, Chine		1	1
Hongrie	1		1
Inde	5	5	10
Irlande	2	11	13
Italie	9	7	16
Japon	2	1	3
Liban	1		1
Malaisie	1	0,5	1,5
Malawi	1		1
Maroc		1	1
Maurice	1		1
Mexique	2		2
Nigéria	1		1
Norvège	3		3
Nouvelle-Zélande	4	1	5
Paraguay		1	1
Pays-Bas	6	1	7
Pérou	4	3	7
Philippines	2	3	5
Pologne	3	1	4
Portugal	2		2
République de Corée	2		2
Roumanie	1	2	3
Royaume-Uni	16	55	71
Sénégal	1		1
Sri Lanka	2	2	4
Suède	2	5	7
Suisse	13	18,5	31,5
Thaïlande	1	1	2
Tunisie	3	1	4
Turquie		2	2
Uruguay	6	2	8
Venezuela	3	2	5
Zaire	1		1
Zimbabwe		1	1
Total partiel pour 2001	245	267,5	512,5
Postes vacants et postes pour lesquels le recrutement est en cours			39,5
Nombre total de postes pour 2001			552

Le Secrétariat de l'OMC est organisé en divisions ayant des rôles fonctionnels, d'information, de liaison ou d'appui. Les divisions ont normalement à leur tête un Directeur subordonné à un Directeur général adjoint ou directement au Directeur général.

Divisions fonctionnelles

Division des accessions

Le travail de cette division consiste à faciliter les négociations entre les Membres de l'OMC et les États et entités qui demandent leur accession à l'OMC en encourageant l'intégration de ces derniers dans le système commercial multilatéral grâce à la libéralisation effective de leur régime de commerce des biens et des services et à coordonner les efforts déployés collectivement par les Membres de l'OMC pour élargir le champ et la portée géographique de l'OMC. Actuellement, 30 groupes de travail examinant l'accession de différents candidats sont en fonction.

Division de l'agriculture et des produits de base

Cette division fournit une assistance effective pour toutes les questions liées aux nouvelles négociations sur l'agriculture. Pour cela, elle contribue activement à la mise en œuvre des règles et engagements en vigueur découlant des instruments de l'OMC en ce qui concerne l'agriculture, aide à améliorer la qualité de cette mise en œuvre, et fait en sorte que les travaux du Comité de l'agriculture dans tous les domaines, y compris en particulier le processus d'examen multilatéral de ces engagements, soient organisés et réalisés de manière efficace. Elle contribue à la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, soutient l'application de la Décision ministérielle sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, fournit des services efficaces en ce qui concerne le règlement des différends dans le domaine de l'agriculture et apporte une assistance et une coopération technique, de concert avec d'autres organisations internationales et avec le secteur privé.

Division du Conseil

Le rôle de la Division du Conseil est d'assurer l'administration du Conseil général et de l'Organe de règlement des différends en fournissant une aide, des conseils et un soutien administratif pour veiller au respect du règlement intérieur et fournir des informations et des précisions sur ce règlement au Conseil général et à l'ORD ainsi que, par leur intermédiaire, aux autres organes de l'OMC, et d'établir et de tenir à jour pour l'ORD une liste indicative de personnes ayant ou non des attaches avec des administrations nationales appelées à faire partie des groupes spéciaux.

Division du développement

Le rôle de la Division du développement est d'assurer le secrétariat du Comité du commerce et du développement et du Comité des accords commerciaux régionaux. Il aide la direction générale et le Secrétariat dans son ensemble pour des questions relatives à la participation des pays en développement aux Accords de l'OMC et à l'incidence des accords commerciaux régionaux sur le système multilatéral.

Division de la recherche et de l'analyse économique

Cette division fait des travaux de recherche et d'analyse économique à l'appui des activités opérationnelles de l'OMC et en particulier, elle suit l'actualité économique et en rend compte. Elle fait des recherches économiques sur des grandes questions de politique générale liées au programme de travail de l'OMC, ainsi que sur d'autres questions liées à l'OMC qui présentent de l'intérêt pour les délégations du fait de l'intégration de l'économie mondiale, de la diffusion de réformes orientées vers le marché et de l'importance accrue des questions économiques dans les relations internationales. Elle participe à la rédaction de publications annuelles, dont certains chapitres-clés du Rapport annuel. Ses autres activités importantes sont notamment la coopération avec d'autres organisations internationales et la communauté universitaire par le biais de conférences, séminaires et cours, la réalisation de projets de recherches spéciaux sur les grandes questions de politique générale dans le domaine du commerce international, et la rédaction de notes d'information destinées à la direction générale.

Division de la propriété intellectuelle et des investissements

Cette division assure le secrétariat du Conseil des ADPIC, de groupes spéciaux de règlement des différends et de toutes négociations qui pourraient être engagées concernant des questions de propriété intellectuelle, aide les Membres de l'OMC sous la forme d'une coopération technique, en particulier en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et plus généralement en fournissant des renseignements et des conseils, et établit et développe un réseau de communication avec d'autres organisations internationales, la communauté des ONG, des spécialistes de la propriété intellectuelle et le monde de l'enseignement, de façon qu'ils comprennent bien l'Accord sur les ADPIC et les mécanismes de l'OMC. Dans le domaine de la politique de la concurrence, elle assure le secrétariat des travaux de l'OMC concernant l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, et elle apporte aux Membres de l'OMC une assistance sous la forme d'une coopération technique, au besoin en collaboration avec la CNUCED et d'autres organisations intergouvernementales, et plus généralement de renseignements et de conseils. Dans le domaine des marchés publics, elle assure le secrétariat des travaux de l'OMC relatifs à la transparence des marchés publics, du Comité établi en vertu de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics et de tout groupe spécial chargé du règlement des différends qui pourrait être constitué, et apporte aux Membres de l'OMC en général une assistance sous la forme d'une coopération technique et plus généralement de renseignements et de conseils.

Division des affaires juridiques

La principale mission de la Division des affaires juridiques est de fournir des conseils et des renseignements juridiques aux groupes spéciaux de règlement des différends, aux autres organes de l'OMC, aux Membres et au Secrétariat. Elle doit fournir dans les meilleurs délais un soutien et une assistance technique en ce qui concerne les aspects juridiques, historiques et procéduraux des différends aux groupes spéciaux de l'OMC chargés du règlement des différends et en assurer le secrétariat; fournir régulièrement des avis juridiques au Secrétariat, en particulier à l'Organe de règlement des différends et à son Président, sur l'interprétation du Mémoire d'accord sur le règlement des différends de l'OMC et des Accords de l'OMC et sur d'autres points de droit; fournir des renseignements juridiques aux Membres de l'OMC sur le Mémoire d'accord et sur les Accords de l'OMC, offrir un soutien juridique pour ce qui est des accessions à l'OMC; assurer une formation concernant les procédures de règlement des différends et les questions juridiques relatives à l'OMC au moyen de cours spéciaux sur le règlement des différends, de stages de formation ordinaire et de missions de coopération technique; et assister aux réunions d'autres organisations dont les activités ont un rapport avec l'OMC (FMI, OCDE, Charte de l'énergie).

Division de l'accès aux marchés

Cette division travaille avec plusieurs organes de l'OMC:

Conseil du commerce des marchandises: Assurer le secrétariat du Conseil et notamment organiser ses réunions officielles. En outre, la division organise des réunions ou consultations informelles avant les réunions formelles.

Comité de l'accès aux marchés: Constituer un forum de discussion sur les questions tarifaires; fournir une assistance technique aux Membres pour la transposition dans le SH et la renégociation des concessions antérieures au Cycle d'Uruguay; fournir une assistance technique aux Membres pour l'établissement des listes dans la version 96 du Système harmonisé et de la documentation pour les listes sur feuillets mobiles; surveiller l'exploitation de la Base de données intégrée (BDI); établir une base de données relative aux listes de concessions sur feuillets mobiles contenant les listes codifiées de tous les Membres.

Comité de l'évaluation en douane: Surveiller et examiner chaque année la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane; assurer le secrétariat du Comité de l'évaluation en douane; organiser et gérer le programme d'assistance technique de l'OMC sur l'évaluation en douane pour les pays en développement qui ont demandé à bénéficier du délai de cinq ans; collaborer avec le secrétariat de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) afin de fournir une assistance technique aux pays en développement ayant demandé un délai de cinq ans pour la mise en œuvre de l'Accord.

Comité des règles d'origine: Exécuter le programme de travail pour l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles; assurer le secrétariat du Comité des règles d'origine; fournir des renseignements et des conseils aux délégations, au secteur privé et aux autres divisions du Secrétariat sur les questions relatives aux règles d'origine.

Comité des licences d'importation: Surveiller et examiner la mise en œuvre et le fonctionnement de l'Accord sur les procédures de licences d'importation; donner des renseignements et des conseils aux pays accédants, aux délégations, au secteur privé et aux autres divisions du Secrétariat sur tout ce qui touche les licences d'importation.

Comité des technologies de l'information: Fournir une assistance technique et des renseignements aux participants en voie d'accès; examiner la mise en œuvre de l'ATI; poursuivre les travaux, techniques et autres, sur les obstacles non tarifaires et les questions de classification; s'agissant de l'examen des produits visés (ATIII), assurer au besoin un soutien pour les négociations et le suivi.

Comité de l'inspection avant expédition: Surveiller la mise en œuvre de l'Accord sur l'inspection avant expédition et assurer le bon fonctionnement de l'entité indépendante d'examen visée à l'article 4 de l'Accord, en coopération avec la Chambre de commerce internationale et la Fédération internationale des sociétés d'inspection.

Division des sessions ministérielles

Cette division coordonne les travaux préparatoires des conférences ministérielles de l'OMC, ainsi que le suivi des décisions et des programmes de travail découlant de ces conférences. En particulier, elle contribue à l'établissement et au fonctionnement de la structure de négociation dont pourront convenir les Ministres, quelle qu'elle soit; promeut la poursuite de ces objectifs par la communication et le travail d'équipe au sein du Secrétariat; conseille et épaula la direction générale et le Président du Conseil général (ou tout autre fonctionnaire compétent de l'OMC) relativement à leurs attributions dans ces domaines.

La Division a un travail permanent supposant des réunions périodiques formelles ou informelles au niveau du Conseil général ou l'équivalent, de nombreuses consultations informelles, de fréquents contacts avec les délégations et une importante fonction de coordination et de communication au sein du Secrétariat. En outre, elle aide le Secrétariat dans la promotion de la transparence et du dialogue avec le public, par exemple en envoyant des orateurs à des réunions et en contribuant à la rédaction des discours de la direction générale.

Division des règles

Le rôle de cette division est de veiller à ce que les négociations et les consultations en cours dans tous les organes de l'OMC dont elle assure le secrétariat se déroulent efficacement et soient facilitées. Pour cela, elle surveille la mise en œuvre des Accords de l'OMC dans les domaines des pratiques antidumping, des subventions et mesures compensatoires, des sauvegardes, du commerce d'État et des aéronefs civils, et aide activement à leur mise en œuvre; elle fournit aux Membres toute l'assistance et tous les conseils nécessaires pour ce qui est de la mise en œuvre de ces accords; elle fournit des secrétaires et des juristes aux groupes spéciaux chargés du règlement des différends qui ont à connaître de questions relevant des Accords dans le domaine des règles; et elle prend une part active au programme d'assistance technique de l'OMC.

Les organes dont la Division des règles assure le secrétariat sont les suivants: Comité des pratiques antidumping, Comité des subventions et des mesures compensatoires, Comité des sauvegardes, Comité du commerce des aéronefs civils, Groupe de travail des entreprises commerciales d'État, Groupe d'experts informel concernant le calcul des subventions aux fins de l'article 6.1 de l'Accord sur les subventions, Groupe d'experts permanent, Groupe informel de l'anticonournement, Groupe de travail spécial de la mise en œuvre de l'Accord antidumping et Groupe de travail de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence (secrétariat partagé).

Division des statistiques

Cette division soutient les Membres et le Secrétariat de l'OMC en leur fournissant des données quantitatives sur des questions économiques et de politique commerciale. Elle est le principal fournisseur des statistiques de l'OMC, par le biais de sa publication annuelle intitulée "Statistiques du commerce international" et de ses sites Internet et Intranet. Elle est responsable de la maintenance et du développement de la Base de données intégrée qui répond aux demandes d'information du Comité de l'accès aux marchés concernant les droits de douane. En outre, ses statisticiens fournissent aux Membres une assistance technique en rapport avec la Base de données intégrée. Enfin, elle joue un rôle actif dans le renforcement de la coopération et de la collaboration entre organisations internationales dans le domaine des statistiques du commerce des marchandises et des services et veille à ce que les exigences de l'OMC en ce qui concerne les notions et les normes sur lesquelles s'appuie le système statistique international soient respectées.

Division de la coopération technique

La mission de cette division est d'aider les pays en développement à participer plus pleinement au système commercial multilatéral par la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles et une meilleure sensibilisation du public au système commercial multilatéral. Elle fournit une coopération technique sous forme d'activités de formation, de missions consultatives, de séminaires et d'ateliers nationaux ou

régionaux et/ou de notes techniques sur des questions intéressant les pays bénéficiaires. Cela leur permettra de mieux comprendre les droits et obligations découlant des Accords de l'OMC, d'adapter leur législation nationale et de participer davantage au processus multilatéral de prise de décisions. Ils pourront aussi bénéficier d'avis juridiques au titre de l'article 27:2 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends. Par ailleurs, la Division assure une formation de base sur le système commercial multilatéral au moyen d'outils informatiques tels que les CD-ROM et Internet et encourage l'utilisation accrue de la visioconférence, de cassettes vidéo et du courrier électronique dans les activités de coopération technique afin de compléter la documentation sur support papier et les contacts personnels. Les autres activités connexes sont notamment la création de centres de référence de l'OMC accessibles sur Internet et l'organisation de stages sur la recherche de renseignements liés au commerce sur Internet et en particulier sur le site Web de l'OMC et sur l'utilisation des outils informatiques pour remplir les obligations de notification. La Division gère l'utilisation des fonds d'affectation spéciale fournis par différents donateurs pour la coopération technique.

Division des textiles

Cette division fournit une assistance technique et des conseils concernant la mise en œuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) et le commerce des textiles en général aux Membres de l'OMC et aux pays candidats à l'accession, contribue à assurer le secrétariat de l'Organe de supervision des textiles, fournit les services nécessaires aux groupes spéciaux chargés du règlement des différends, en coopération avec la Division des affaires juridiques, participe aux activités de formation et de coopération technique de l'OMC, entretient une vaste base de connaissances sur les faits nouveaux survenant dans le commerce mondial des textiles et les vêtements et les politiques et mesures adoptées par les gouvernements dans ce domaine, et fournit des informations et des conseils aux organisations non gouvernementales et intergouvernementales, aux associations professionnelles et aux universitaires.

La Division veille au bon fonctionnement de l'Organe de supervision des textiles (OSpT) en assurant son secrétariat pour l'exécution de ses tâches de supervision de la mise en œuvre de l'ATV et d'examen de toutes les mesures prises en vertu de l'ATV et de leur conformité avec celui-ci et de l'adoption des mesures qu'il est appelé à prendre par l'ATV. Elle aide l'OSpT à préserver et à accroître la transparence des questions liées à ces activités, notamment en fournissant une justification détaillée, dans les rapports de l'OSpT, des constatations et recommandations de celui-ci.

Division du commerce et de l'environnement

Cette division fournit les services et un appui aux comités de l'OMC qui s'occupent des liens entre commerce et environnement et des obstacles techniques au commerce (OTC). En ce qui concerne le commerce et l'environnement, elle soutient les travaux du Comité du commerce et de l'environnement en fournissant une assistance technique aux Membres; elle rend compte à la direction générale et aux Membres des débats qui ont lieu dans d'autres organisations internationales, notamment en ce qui concerne la négociation et la mise en œuvre de mesures liées au commerce dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux. Elle maintient des contacts et un dialogue avec les ONG et le secteur privé en ce qui concerne les questions d'intérêt mutuel dans le domaine du commerce et de l'environnement.

Dans le domaine des obstacles techniques au commerce, le travail de la Division consiste à fournir des services au Groupe de travail des obstacles techniques au commerce, si celui-ci le lui demande, à fournir une assistance technique aux Membres de l'OMC et à assurer le secrétariat des groupes spéciaux chargés du règlement des différends et des groupes de travail chargés des demandes d'accession qui examinent des aspects de l'Accord OTC. Elle suit les débats relatifs à des thèmes qui ont un lien avec l'Accord OTC et en rend compte, et maintient des contacts avec le secteur privé en ce qui concerne des questions d'intérêt mutuel dans ce domaine.

Division du commerce et des finances

Cette division a pour principale mission de répondre aux besoins des Membres et de la direction de l'OMC, notamment en assurant le secrétariat du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements et du Comité des mesures concernant les investissements et liées au commerce, du Groupe de travail du commerce et de l'investissement et des réunions informelles du Conseil général sur le thème de "La cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial: coopération entre l'OMC et le FMI et la Banque mondiale". Elle assure le secrétariat des groupes spéciaux chargés de questions relevant de sa compétence; fournit une assistance technique et des conseils aux Membres à Genève et dans les capitales, notamment en ce qui concerne

les activités communes avec la CNUCED dans le domaine du commerce et de l'investissement, et renforce la collaboration avec le personnel du FMI et de la Banque mondiale dans les travaux concernant la cohérence des politiques internationales.

Division du commerce des services

L'an 2000 a été la première année de la nouvelle série de négociations sur les services. Il y aura des négociations sur de nouveaux engagements dans tous les secteurs de services, ainsi que sur de nouvelles disciplines au titre de l'AGCS, notamment des éclaircissements sur certains aspects de l'Accord lui-même. La Division du commerce des services apportera un soutien à toutes ces négociations. En outre, elle continuera d'apporter un soutien au Conseil du commerce des services et à ses organes subsidiaires, notamment le Comité du commerce des services financiers, le Groupe de travail de la réglementation intérieure, le Sous-Groupe des disciplines prévues à l'articleVI:4, le Groupe de travail des règles de l'AGCS (disciplines relatives aux sauvegardes, subventions, marchés publics), le Comité des engagements spécifiques et tout autre organe additionnel établi sous l'autorité du Conseil, ainsi que tout groupe spécial chargé de régler un différend ayant un rapport avec les services.

Ses autres activités consistent notamment à apporter un soutien au Comité des accords régionaux commerciaux dans ses travaux relatifs à l'articleV de l'AGCS et aux Groupes de travail de l'accession de nouveaux Membres pour ce qui est des services; à faciliter la mise en œuvre des résultats des négociations sur les télécommunications de base, les services financiers et les services professionnels; à participer activement à la coopération technique et aux autres activités visant à expliquer l'AGCS au public; à fournir de façon suivie des conseils et une assistance aux délégations à Genève; et à surveiller la mise en œuvre de l'AGCS en ce qui concerne les notifications et l'exécution des engagements existants et nouveaux.

Division de l'examen des politiques commerciales

La principale tâche de la Division de l'examen des politiques commerciales est, conformément à l'Annexe3 de l'Accord sur l'OMC, d'établir des rapports pour les réunions de l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC), au cours desquelles on analyse la politique commerciale des Membres. La Division assure le secrétariat des réunions de l'OEPC. En outre, elle prépare le tour d'horizon annuel du Directeur général concernant l'évolution des politiques commerciales et joue un rôle important dans l'établissement du Rapport annuel de l'OMC. En 2000, elle a travaillé aux examens de politiques commerciales des Membres suivants (dans l'ordre chronologique): Kenya, Islande, Tanzanie, Singapour, Bangladesh, Pérou, Norvège, Pologne, Union européenne, Corée, Bahreïn, Brésil, Japon, Suisse et Liechtenstein et Canada.

Division de la formation

Les activités de la Division de la formation ont pour but d'aider les pays bénéficiaires à comprendre et à mettre en œuvre les règles commerciales internationales convenues et de contribuer à la mise en valeur des ressources humaines. Pour cela, elle organise des stages de politique commerciale de 12 semaines à Genève à l'intention des fonctionnaires des pays en développement. Les stages de politique commerciale ordinaires visent à donner aux fonctionnaires participants une compréhension plus approfondie du système commercial multilatéral et du droit commercial international, ainsi que des activités, du champ d'action et de la structure de l'OMC, pour leur permettre d'accroître l'efficacité de leur travail dans leur propre administration. Les cours comportent des exposés donnés par des fonctionnaires de la Division de la formation et d'autres fonctionnaires de l'OMC, ainsi que par des experts invités d'autres organisations internationales, divers exercices de simulation animés par des consultants extérieurs et des voyages d'étude en Suisse. En outre, la Division de la formation est chargée de superviser le travail de recherche fait par les participants.

Le Groupe de travail du Secrétariat sur le Cadre intégré et les questions relatives aux PMA

Cette division a pour tâche de coordonner le Cadre intégré et d'autres activités relatives aux PMA, les organisations participantes et des partenaires de développement. Elle est notamment chargée d'assurer le secrétariat du Sous-Comité des PMA, de fournir une assistance technique aux PMA sur des questions relatives au commerce, d'établir des documents d'information, d'analyser l'évolution des échanges des PMA et leur participation au système commercial multilatéral.

Divisions d'information et de liaison

Division de l'information et des relations avec les médias

La mission de cette division consiste, conformément au mandat confié par les Membres, à employer tous les moyens à sa disposition pour mieux informer le public sur l'Organisation

mondiale du commerce. Elle fournit au public une information claire et concise par des contacts réguliers et fréquents avec la presse, un large éventail de publications et un service Internet de plus en plus performant. Elle est chargée de fournir aux délégations et au public les publications jugées nécessaires pour comprendre le commerce international et l'OMC.

Internet devient un moyen de plus en plus important de diffusion de l'information relative à l'OMC. La rubrique "salle de presse" du site Web de (www.wto.org) est accessible aux journalistes du monde entier et le site Internet principal reçoit plus de 250000 visites par mois de plus de 170 pays. La diffusion par Internet est employée pour permettre au public de mieux être informé sur des manifestations spéciales comme les réunions ministérielles et les colloques de haut niveau. La Division de l'information et des relations avec les médias, en étroite collaboration avec la Division de la coopération technique, continue de s'acquitter du mandat défini lors de la Réunion de haut niveau de 1997 sur les pays les moins avancés, notamment en créant un réseau informatisé de 69 centres des références de l'OMC dans les PMA et les pays en développement. Elle continue de développer ses activités en partenariat avec le secteur privé pour la publication et la diffusion de documents de l'OMC, sous forme tant électronique qu'imprimée, dans le but d'assurer à cette documentation une diffusion de plus en plus grande à l'échelle mondiale dans les trois langues de travail de l'OMC qui sont l'anglais, le français et l'espagnol.

La bibliothèque de l'OMC contient une collection unique de documents du GATT et de l'OMC ainsi que de nombreux ouvrages consacrés au système commercial multilatéral. Le public y a accès et son catalogue pourra bientôt être consulté sur le site Internet de l'OMC.

Division des relations extérieures

Cette division est le centre de liaison pour les relations avec les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales internationales, les parlements et les parlementaires. En outre, elle a des responsabilités en matière de protocole et de tenue des archives de l'OMC. Ses principales activités consistent à organiser et à développer le dialogue avec la société civile et ses diverses composantes et à assurer la liaison avec le système des Nations Unies et en particulier avec le siège de l'ONU à New York, la CNUCED et le CCI. Elle est en liaison permanente avec l'OCDE et en particulier avec la Direction des échanges au sujet de questions de fond. Au Secrétariat, elle assure la coordination de la participation aux différentes réunions, participe à des réunions au nom de l'OMC et prononce des allocutions. Elle s'occupe des relations officielles avec les Membres, notamment le pays hôte, et des questions protocolaires, en collaboration étroite avec le Bureau du Directeur général, et tient le répertoire de l'Organisation.

Divisions d'appui

Division de l'administration et des services généraux

La Division de l'administration et des services généraux a pour tâche d'assurer le bon fonctionnement des services pour a) toutes les questions financières, y compris l'élaboration du budget et le contrôle financier, la comptabilité et les états de paie, b) les questions liées aux ressources humaines – recrutement, contrats, conseils au personnel, élaboration et mise en œuvre de politiques du personnel et de programmes de formation à l'intention du personnel, c) les questions logistiques en rapport avec les installations matérielles et d) les missions et l'organisation des autres voyages. À cet effet, elle surveille le budget décentralisé ainsi que les fonds extrabudgétaires et fournit en temps opportun des renseignements aux divisions; elle assure le fonctionnement administratif du Comité du budget, des finances et de l'administration; elle gère les arrangements propres à l'OMC en matière de traitements et de pensions; elle informe la haute direction; et elle aide le pays hôte à préparer la Conférence ministérielle de 2001.

Division de l'informatique

La Division de l'informatique assure le bon fonctionnement de l'infrastructure informatique ainsi que l'appui nécessaire pour répondre aux besoins des Membres et du Secrétariat en la matière. Pour cela, elle met en œuvre la politique de sécurité informatique et renforce constamment les services et procédures informatiques afin de faciliter la diffusion de l'information de l'OMC parmi les Membres et dans le public par le biais d'Internet et des bases de données spécialisées.

La Division appuie un environnement complexe d'ordinateurs de bureau en réseau desservant 552 fonctionnaires, employés temporaires et stagiaires et offrant une multitude de services (bureautique, courrier électronique, Intranet, Internet, ordinateurs de grande puissance, systèmes clients/serveurs, etc.). En relation avec la création de centres de référence de l'OMC dans les capitales des PMA et des pays en développement, la Division fournit un appui informatique et participe à des missions de coopération technique.

Division des services linguistiques et de la documentation

Cette division offre divers services linguistiques et de documentation aux Membres et au Secrétariat, tels que traduction, documentation, impression et tâches connexes. L'avènement d'Internet a doté le Secrétariat d'un puissant vecteur de diffusion pour ses documents. La grande majorité des personnes qui consultent la page d'accueil de l'OMC visitent également les services de documentation de cette division. Le nombre de consultations augmente de 15% par mois. La Division veille à ce que les documents, publications et publications électroniques de l'OMC soient mis à la disposition du public et des Membres dans les trois langues de travail de l'OMC (anglais, espagnol et français).

L'Organe d'appel de l'OMC et son secrétariat

L'Organe d'appel de l'OMC

L'Organe d'appel a été établi conformément au Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (le "Mémoire d'accord"), qui figure à l'Annexe 2 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce. Il a pour tâche de connaître des appels concernant des rapports de groupes spéciaux présentés conformément à l'article 17 du Mémoire d'accord. Il se compose de sept membres, experts éminents en droit et en commerce international et connaissant bien l'Accord sur l'OMC d'une manière générale, qui résident dans différentes régions du monde et qui sont tenus d'être disponibles à tout moment et dans les meilleurs délais pour connaître des appels. Certains sont parfois appelés à intervenir en qualité d'arbitre, au titre de l'article 21 du Mémoire d'accord.

Budget 2001 de l'OMC

L'essentiel du budget annuel de l'OMC est financé par les contributions de ses 140 Membres, qui sont établies sur la base de leur part du commerce international. On trouvera au tableau V.5 la liste des contributions des Membres pour 2001. Le solde du budget est financé par des recettes diverses.

Les recettes diverses sont des loyers et le produit de la vente des publications imprimées ou électroniques de l'OMC. En outre, l'OMC gère plusieurs fonds d'affectation spéciale alimentés par des Membres qui servent à financer des activités spéciales de coopération technique et de formation conçues pour aider les pays les moins avancés et les pays en développement à mieux utiliser l'OMC et à tirer le plus grand parti possible du système commercial multilatéral. Le tableau V.6 donne la liste des fonds d'affectation spéciale en activité. Le budget total de l'OMC pour l'exercice 2001 est le suivant:

- Budget du Secrétariat de l'OMC pour 2001: 131305610FS (tableau V.3).
 - Budget de l'Organe d'appel et de son secrétariat pour 2001: 27780000FS (tableau V.4).
- Budget total de l'OMC pour 2001: 134083610FS.

Tableau V.3

Budget du Secrétariat de l'OMC, 2001

Chapitre	Francs suisses
1. Personnel (années de travail)	
a) Traitements	60646860
b) Contributions au régime de pensions	11891440
c) Autres dépenses communes de personnel	10946000
2. Personnel temporaire	11443050
3. Communications	
a) Télécommunications	568000
b) Services postaux	1227000
4. Bâtiments et installations	
a) Loyers	39600
b) Électricité, chauffage, eau	1601500
c) Entretien et assurances	907000
5. Matériel durable	3474750
6. Matériel non durable	1264670
7. Services contractuels	
a) Tirage des documents	1217000
b) Bureautique/Informatique	2213540
c) Autres	244000
8. Dépenses générales de personnel	
a) Formation	408000
b) Assurances	1079900
c) Services communs	519000
d) Divers	46500
9. Missions	
a) Missions officielles	1205100
b) Missions de coopération technique	1163200
10. Stages de politique commerciale	1490000
11. Contribution au CCI	14361500
12. Divers	
a) Frais de représentation et de réceptions	258000
b) Groupes spéciaux chargés du règlement des différends	1337000
c) Groupe d'experts permanent/arbitrage dans le cadre de l'AGCS	30000
d) Organe d'appel	
e) Bibliothèque	567000
f) Publications	203000
g) Information du public	260000
h) Vérification extérieure des comptes	70000
i) Réunions ministérielles	400000
j) ISO	60000
k) Autres	63000
13. Dépenses imprévues	100000
Total	131305610

Tableau V.4

Budget de l'Organe d'appel et de son secrétariat, 2001

Chapitre	Francs suisses
1. Personnel (années de travail)	
a) Traitements	1253900
b) Contributions au régime de pensions	244600
c) Autres dépenses communes de personnel	381400
2. Personnel temporaire	108500
3. Communications	
a) Télécommunications	6500
b) Services postaux	
4. Bâtiments et installations	
a) Loyers	
b) Électricité, chauffage, eau	11000
c) Entretien et assurances	10000
5. Matériel durable	89100
6. Matériel non durable	17700
7. Services contractuels	
a) Tirage des documents	15000
b) Bureautique/informatique	3000
c) Autres	
8. Dépenses générales de personnel	
a) Formation	
b) Assurances	2400
c) Services communs	
d) Divers	6000
9. Missions	9300
10. Stages de politique commerciale	
11. Contribution au CCI	
12. Divers	
a) Frais de représentation et de réceptions	1000
b) Groupes spéciaux chargés du règlement des différends	
c) Groupe d'experts permanent/arbitrage dans le cadre de l'AGCS	
d) Membres de l'Organe d'appel	615200
e) Bibliothèque	3400
f) Publications	
g) Information du public	
h) Vérification extérieure des comptes	
i) Réunions ministérielles	
j) ISO	
k) Autres	
13. Dépenses imprévues	
Total	2778000

Tableau V.5

Contributions des Membres au budget de l'OMC et au budget de l'Organe d'appel, pour l'exercice 2001

Membres	Contributions 2001	
	%	Francs suisses
Afrique du Sud	0,564	749556
Albanie	0,015	19935
Allemagne	9,716	12912564
Angola	0,061	81069
Antigua-et-Barbuda	0,015	19935
Argentine	0,534	709686
Australie	1,292	1717068
Autriche	1,522	2022738
Bahreïn	0,075	99675
Bangladesh	0,103	136887

Tableau V.5 (suite)

Contributions des Membres au budget de l'OMC et au budget de l'Organe d'appel, pour l'exercice 2001

Membres	Contributions 2001	
	%	Francs suisses
Barbade	0,02	26580
Belgique	2,774	3686646
Belize	0,015	19935
Bénin	0,015	19935
Bolivie	0,027	35883
Botswana	0,039	51831
Brésil	1,047	1391463
Brunéi Darussalam	0,046	61134
Bulgarie	0,099	131571
Burkina Faso	0,015	19935
Burundi	0,015	19935
Cameroun	0,029	38541
Canada	3,892	5172468
Chili	0,335	445215
Chypre	0,069	91701
Colombie	0,254	337566
Communautés européennes	0	0
Congo	0,026	34554
Corée, Rép. de	2,549	3387621
Costa Rica	0,095	126255
Côte d'Ivoire	0,074	98346
Croatie	0,155	205995
Cuba	0,054	71766
Danemark	1,001	1330329
Djibouti	0,015	19935
Dominique	0,015	19935
Égypte	0,271	360159
El Salvador	0,052	69108
Émirats Arabes Unis	0,533	708357
Équateur	0,092	122268
Espagne	2,477	3291933
Estonie	0,062	82398
États-Unis	15,631	20773599
Fidji	0,018	23922
Finlande	0,711	944919
France	5,766	7663014
Gabon	0,036	47844
Gambie	0,015	19935
Géorgie	0,016	21264
Ghana	0,035	46515
Grèce	0,329	437241
Grenade	0,015	19935
Guatemala	0,06	79740
Guinée	0,015	19935
Guinée-Bissau	0,015	19935
Guyana	0,015	19935
Haïti	0,015	19935
Honduras	0,038	50502
Hong Kong, Chine	3,605	4791045
Hongrie	0,396	526284
Îles Salomon	0,015	19935
Inde	0,828	1100412
Indonésie	0,929	1234641
Irlande	0,952	1265208
Islande	0,045	59805
Israël	0,554	736266
Italie	4,699	6244971
Jamaïque	0,06	79740
Japon	7,163	9519627

Tableau V.5 (suite)

**Contributions des Membres au budget de l'OMC et au budget de l'Organe d'appel,
pour l'exercice 2001**

Membres	Contributions 2001	
	%	FS
Jordanie	0,071	94359
Kenya	0,052	69108
Koweït	0,216	287064
Lesotho	0,015	19935
Lettonie	0,051	67779
Liechtenstein	0,028	37212
Luxembourg	0,297	394713
Macao, Chine	0,064	85056
Madagascar	0,015	19935
Malaisie	1,465	1946985
Malawi	0,015	19935
Maldives	0,015	19935
Mali	0,015	19935
Malte	0,05	66450
Maroc	0,163	216627
Maurice	0,044	58476
Mauritanie	0,015	19935
Mexique	1,962	2607498
Mongolie	0,015	19935
Mozambique	0,015	19935
Myanmar, Union du	0,033	43857
Namibie	0,031	41199
Nicaragua	0,018	23922
Niger	0,015	19935
Nigéria	0,222	295038
Norvège	0,927	1231983
Nouvelle-Zélande	0,29	385410
Oman	0,105	139545
Ouganda	0,019	25251
Pakistan	0,196	260484
Panama	0,132	175428
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,039	51831
Paraguay	0,075	99675
Pays-Bas, Royaume des	3,44	4571760
Pérou	0,148	196692
Philippines	0,663	881127
Pologne	0,711	944919
Portugal	0,622	826638
Qatar	0,063	83727
République centrafricaine	0,015	19935
République démocratique du Congo	0,025	33225
République dominicaine	0,12	159480
République kirghize	0,015	19935
République slovaque	0,213	283077
République tchèque	0,532	707028
Roumanie	0,182	241878
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,991	7962039
Rwanda	0,015	19935
Saint-Kitts-Et-Nevis	0,015	19935
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,015	19935
Sainte-Lucie	0,015	19935
Sénégal	0,024	31896
Sierra Leone	0,015	19935
Singapour	2,302	3059358
Slovénie	0,177	235233
Sri Lanka	0,096	127584
Suède	1,542	2049318
Suisse	1,621	2154309
Suriname	0,015	19935

Tableau V.5 (suite)

Contributions des membres au budget de l'OMC et au budget de l'Organe d'appel pour l'exercice 2001

Membres	Contributions 2001	
	%	Francs suisses
Swaziland	0,018	23922
Tanzanie	0,027	35883
Tchad	0,015	19935
Thaïlande	1,131	503099
Togo	0,015	19935
Trinité-et-Tobago	0,047	62463
Tunisie	0,138	183402
Turquie	0,838	1113702
Uruguay	0,068	90372
Venezuela	0,335	445215
Zambie	0,022	29238
Zimbabwe	0,034	45186
Total	100	13290000

Table V.6

Liste des principaux fonds d'affectation spéciale extrabudgétaires en activité pour financer des activités de coopération technique et de formation

Donateur	Fonds	Projet	Solde au 1/1/01	Engagements pour 2001	Total
Fonds d'affectation spéciale					
Pays-Bas	T0006	Programme de stages de l'OMC	561605	1050000	1611605
Hong Kong, Chine	T0024	Activités de coopération technique	27428		27428
JITAP	T0027	Activités de coopération technique dans certains pays d'Afrique	105472		105472
États-Unis	T0028	Centres de référence de l'OMC	11041		11041
Suisse	T0030	Activités de coopération technique	334718		334718
Royaume Uni	T0037	Activités de coopération technique	173854		173854
Suisse	T0039	Consultant pour les stages de politique commerciale	–	25000	25000
Pays nordiques	TAD01	Séminaires sur les mesures antidumping	17707		17707
Allemagne	TDE01	Examens des politiques commerciales	64841	100000	164841
Allemagne	TDE02	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	350000	350000
Danemark	TDK02	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	629021		629021
Finlande	TFI01	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	96864	800000	896864
France	TFR01	Séminaires sur les mesures SPS	230122		230122
France	TFR02	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	235000	235000
Irlande	TIE01	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	86500		86500
Japon	TJPO5	Séminaires de l'OMC en Asie	313297		313297
Pays-Bas	TNLO3	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	592138	900000	1492138
Norvège	TNO02	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	503072		503072
Norvège	TNO03	Atelier sur l'accessibilité financière des médicaments	–	300000	300000
Nouvelle-Zélande	TNZ03	Séminaires sur l'OMC dans la région Asie/Pacifique	288898		288898
Suède	TSE02	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	735560		735560
Royaume-Uni	TUK04	Atelier sur la politique de la concurrence	–	520000	520000
États-Unis	TUS04	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	1050000	1050000
		Total	4772137	5330000	10102137
Autre financement extrabudgétaire					
Membres de l'OMC	TGTF1	Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique	35771		35771
Membres de l'OMC	ES962	Excédent de 1996 affecté à la coopération technique	11153		11153
Membres de l'OMC	EPSF1	Fonds de soutien aux programmes	903468		903468
		Total	950393	–	950393
		Total	5722529	5330000	11052529